



Fédésap

Fédération Française  
des Services à la Personne et de Proximité

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Budget 2026 : la Fédésap salue le retrait de l'amendement Husson visant à réduire le taux du crédit d'impôt pour les Services à la Personne

Le 1<sup>er</sup> décembre 2025, à Paris

La Fédésap se félicite du retrait, par le Rapporteur général du budget au Sénat, Jean-François Husson, de son amendement visant à abaisser de **50 % à 45 %** le taux du crédit d'impôt pour les Services à la Personne (CISAP), à l'issue de débats nourris dimanche 30 novembre.

**Ce retrait constitue un signal positif pour les millions de familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les professionnels du domicile, qui auraient été directement pénalisés par une telle mesure, en termes de pouvoir d'achat et d'emploi déclaré.**

La Fédésap restera toutefois extrêmement vigilante dans la suite de la navette parlementaire. Le sénateur Husson a indiqué qu'il reviendrait sur le sujet dans le cadre d'un éventuel accord en commission mixte paritaire (CMP).

**D'autres menaces demeurent, notamment la possible réintroduction d'une réduction des plafonds de dépenses applicables aux Services à la Personne, mesure introduite par les députés puis supprimée par les sénateurs.**

La Fédésap appelle les parlementaires à préserver un dispositif qui a fait ses preuves, au service de l'emploi de proximité, de la lutte contre le travail non déclaré et du soutien à domicile des personnes fragiles.

Consciente des contraintes pesant sur les finances publiques, la Fédésap est ouverte à un travail de fond et de concertation avec le Gouvernement et le Parlement sur l'évolution du dispositif du crédit d'impôt. En revanche, elle s'opposera toujours à des mesures d'opportunité qui fragilisent, chaque année, l'équilibre économique du secteur et inquiètent inutilement les familles et les professionnels du Domicile.

*« Je veux saluer l'engagement et la qualité d'écoute des sénateurs qui ont pleinement mesuré les conséquences qu'aurait eues cet amendement pour nos clients et nos structures.*

*Je tiens également à remercier l'ensemble des adhérents de la Fédésap, et tout particulièrement nos délégués territoriaux, dont la mobilisation, rapide et responsable, a montré que notre secteur sait se rassembler lorsque l'essentiel est en jeu.*



**Fédésap**

Fédération Française  
des Services à la Personne et de Proximité

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Ce retrait est une décision de bon sens. Mais nous restons vigilants. Le secteur des Services à la Personne a besoin de stabilité, de lisibilité et de concertation durable — pas de décisions budgétaires à court terme qui fragilisent un pilier social du quotidien de millions de Français. »*

**Frank NATAF, Président de la Fédésap**

## Contact presse :

Julien JOURDAN  
Directeur général de la Fédésap  
06 30 54 96 83  
[jjourdan@fedesap.org](mailto:jjourdan@fedesap.org)

## À propos de la Fédésap :

La Fédésap (Fédération des entreprises de Services à la Personne et de proximité), affiliée à la CPME, est la 1ère fédération de chefs d'entreprise du secteur. Créée en 2007, elle rassemble plus de 4 300 structures (entreprises comme associations) à la tête de services autonomie, qui accompagnent à domicile les personnes âgées en situation de dépendance ou de handicap, mais aussi de services de garde d'enfants à domicile et de crèches ou de services d'entretien ménager. Nos adhérents emploient plus de 170 000 intervenants à domicile, qui œuvrent, chaque jour, auprès de 850 000 clients. Les adhérents de la Fédésap réalisent 28 % des heures APA à domicile et 35 % des heures PCH à domicile.

Pour plus d'informations : [www.fedesap.org](http://www.fedesap.org)